09_MOT-077

Motion pour que la prise de données biométriques se fasse dans les préfectures

Le 11 juin dernier, le Conseil d'État a annoncé qu'il n'entendait ouvrir qu'un seul centre pour l'établissement des passeports biométriques, à Lausanne. A titre de comparaison, la France en possède un pour 30'000 habitants. Le canton de Berne projette quant à lui, vu son étendue territoriale, d'en ouvrir au moins six. L'Association vaudoises des contrôleurs des habitants (AVDCH) préconise dix centres pour 535'000 personnes (477'000 Suisses et 58'000 étrangers non européens), soit un centre pour 53'500 personnes. La dizaine de guichets prévue dans le centre préconisé par le Conseil d'État pourrait donc être décentralisée dans les préfectures.

Selon le Gouvernement cet unique centre sera « tourné vers l'usager ». La réalité sera tout autre, notamment pour les habitants de communes telles que Les Diablerets et Cudrefin, pour ne citer qu'elles. Un tel choix, en dehors de toute considération régionale, faisant fi des zones périphériques.

Dès le 1er avril 2010, le canton réalisera sans intervention des communes tous les passeports, puisque ceux-ci seront biométriques, et tous les « Kombi », soit les offres combinées d'un passeport et d'une carte d'identité. Or, près de la moitié des cartes d'identité demandées le sont déjà en Kombi.

Il est d'ores et déjà prévu dans la loi que deux ans plus tard, les cartes d'identité, même si elles ne sont pas biométriques, soient retirées aux communes pour devenir de compétence cantonale. Les arguments avancés récemment par Monsieur Roman Vanek (Chef de la section des actes et certificats à l'Office fédéral de la police) devant les délégués de l'Association Suisse des Contrôles des Habitants est qu'il n'est pas souhaitable de maintenir deux chaînes de productions parallèles.

Or on constate que, pour certains citoyens, un déplacement même auprès de leur administration communale présente d'importantes difficultés. Dès lors, ces personnes-là renonceront à acquérir un document d'identité, ce qui leur posera des problèmes dans de nombreuses démarches de la vie courante.

La durée de validité actuelle des pièces d'identité est de 3 ans pour les enfants de 0 à 3 ans, de 5 ans pour les mineurs de 3 à 18 ans et de 10 ans ensuite. Donc une famille dont les documents portent des dates de validité diverses sera amenée à se rendre plusieurs fois au centre.

Même si la préinscription se fait par internet, beaucoup de personnes qui n'ont pas l'accès et/ou la maîtrise des nouvelles technologies devront se déplacer plus d'une fois. Le coût total pour une famille qui doit se déplacer des confins du canton, en particulier au moyen des transports publics, serait exorbitant : le prix des billets, un repas à l'extérieur, une journée de déplacement. Le bilan écologique des transports privés est tout aussi négatif. Les étrangers des pays tiers, dont les cartes seront également biométriques à moyen terme rencontreront encore plus de difficultés de compréhension, de prise de congé et de déplacement.

Vu ce qui précède, nous demandons au Conseil d'État, par voie de motion et conformément à l'Art. 120 de la loi sur le Grand Conseil, d'établir un projet de modification législative prévoyant que la prise de données biométriques se fasse dans les préfectures. Un tel changement peut s'inscrire dans la mise en œuvre de l'Art. 4, al. 1, de l'Arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du Règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage[1].

Maximilien Bernhard Denis-Olivier Maillefer

Yverdon-les-Bains, le 12 juin 2009

Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne
Déposé le 16 JUIN 2009
Scanné le 17 JUIN 2009
CANTON DE VAUD

[1] *Les documents d'identité sont établis en Suisse par les services désignés par les cantons. Le Conseil fédéral peut désigner d'autres services. Si un canton dispose de plusieurs autorités habilitées à établir des documents d'identité, il désigne un service responsable.*

Demande le renvoi en commission + souhait développer

Liste des députés signataires – état au 17 mars 2009

Abbet Raphaël
Aebi Jean-Robert
Amarelle Cesla
Amstein Claudine
Ansermet Jacques
Apothéloz Stéphanie
Aubert Mireille
Baehler Bech Anne
Ballif Laurent
Bally Alexis
Bavaud Sandrine
Bernhard Maximilien
Berseth Verena
Bolay Guy-Philippe
Bonjour Eric
Bonny Dominique-Richard
Borel Bernard
Borloz Frédéric
Bottlang-Pittet Jaqueline
Brélaz François
Buffat Marc-Olivier
Buffat Michaël
Cachin Jean-François
Calpini Christa
Capt Gloria

Chapalay Albert
Chappuis Laurent
Chatelain André
Chevalley Christine
Chevalley Edna
Chevalley Isabelle
Cherix François
Chollet Jean-Luc
Chollet Jean-Marc
Christen Jérôme
Clot Bertrand
Cornamusaz Philippe
Cornaz-Rovelli Valérie
Courdesse Régis
De Preux Patrick
Debluë François
Décaillet Anne
Décosterd Anne
Delacour André
Depoisier Anne-Marie
Deriaz Philippe
Desmeules Michel
Despot Fabienne
Devaud Grégory
Dind Claudine

Dolivo Jean-Michel
Ducommun Philippe
Dufour Claude-Eric
Durussel José
Duvoisin Ginette
Epars Olivier
Fardel Claude-André
Favez Jean-Michel
Favrod Pierre-Alain
Feller Olivier
Ferrari Yves
Fiora-Guttmann Martine
Freymond Cantone Fabienne
Gaille Pierre-André
Gay Vallotton Michèle
Gfeller Olivier
Girardet Lucas
Glardon Julien
Glutz Félix
Golaz Florence
Golaz Olivier
Gorrite Nuria
Grandjean Pierre
Grognuz Frédéric
Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 17 mars 2009

Guignard Pierre
Haenni Frédéric
Haldy Jacques
Haury Jacques-André
Hurni Véronique
Jaquet-Berger Christiane
Jaquier Rémy
Jobin Philippe
Jufer-Tissot Nicole
Jungclaus Delarze Suzanne
Junod Grégoire
Kappeler Hans Rudolf
Kernen Olivier
Labouchère Catherine
Mahaim Raphaël
Maillefer Denis-Olivier
Mange Daniel
Manzini Pascale
Marendaz André
Martinet Philippe
Mattenberger Nicolas
Mayor Olivier
Maystre Tinetta
Melly Serge
Mercier Pierre-Alain
Métraux Béatrice
Meyer Roxanne
Miéville Michel
Modoux Philippe
Monod Alain
Montangero Stéphane
Mossi Michele
Mouquin Michel
Nicolet Jacques
Pache Rémy
Papilloud Anne
Payot François
Pernoud Pierre-André
Perrin Jacques
Pertusio Mario-Charles
Peters Lise
Pidoux Jean-Yves
Pidoux Pierre-André
Poncet Gabriel
Randin Philippe
Rapaz Pierre-Yves
Rau Michel
Reichen Gil
Renaud Michel
Rey-Marion Aliette
Reymond Philippe
Rochat Nicolas
Rod Armand
Rostan Jacqueline
Roulet Catherine
Ruey-Ray Elisabeth
Saugy Roger
Savary Marianne
Schwaab Jean Christophe
Schwaar Valérie
Schwab Claude
Silauri Alessandra
Sordet Jean-Marc
Surer Jean-Marie
Truffer Jean-Jacques
Uffer Filip
Venizelos Vassilis
Villa Sylvie
Volet Pierre
Walther Eric
Weber-Jobé Monique
Wehrli Laurent
Wyssa Claudine
Yersin Jean-Robert
Zwahlen Pierre